

21. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

- Didier JEGU : 40 voix
5 abstentions
- Christine DELPIERRE : 40 voix
5 abstentions
- Gérard MONGELLAZ : 40 voix
5 abstentions
- Jean-Eudes CASSES : 40 voix
5 abstentions
- Michel YOU: 40 voix
5 abstentions
- Jean-Yves SIX : 40 voix
5 abstentions
- Dominique HORDENNEAU : 40 voix
5 abstentions)
- Nicolas LE FLOCH : 40 voix
5 abstentions

Par conséquent, sont désignés représentants les élus ci-dessus.

22. REMISE GRACIEUSE RDBAR sis 1 RUE DU 8 MAI 1945

Les clés du local ont été remises à M. RAIMBAUD, associé unique et gérant de la société RD BAR le 31 juillet 2019, son activité n'a pas pu démarrer avant le 15 novembre 2019. En effet, l'inscription officielle de la société a été enregistrée le 2 octobre 2019 auprès du greffe du tribunal et les actes de cession ont été signés le 13 novembre 2019.

Il a présenté une demande de remise gracieuse de ses loyers pour les périodes loyers d'août, septembre, octobre et de la première quinzaine de novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accorder une remise gracieuse de loyer d'un montant de 2 250,61 € TTC, correspondant aux loyers d'août, septembre, octobre et de la première quinzaine de novembre 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

23. FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Fonction de l' élu	% de l'indice terminal de la fonction publique
MAIRE	90%
1 ^{er} adjoint	20.16%
2 ^{ème} adjoint	20.16%
3 ^{ème} adjoint	20.16%
4 ^{ème} adjoint	15.68%
5 ^{ème} adjoint	20.16%
6 ^{ème} adjoint	15.68%
7 ^{ème} adjoint	15.68%
8 ^{ème} adjoint	15.68%
9 ^{ème} adjoint	15.68%
10 ^{ème} adjoint	15.68%
11 ^{ème} adjoint	15.68%
12 ^{ème} adjoint	15.68%

13 ^{ème} adjoint	15.68%
Conseiller Municipal délégué	13.34%
Conseiller Municipal délégué	13.34%
Conseiller Municipal délégué	13.34%
Conseiller Municipal délégué	13.34%
Conseiller Municipal délégué	9.24 %
Conseiller Municipal délégué	13.34%
Conseiller Municipal délégué	13.34%
Conseiller Municipal délégué	9.24 %
Conseiller Municipal délégué	13.34%
Conseiller Municipal délégué	13.34%
Conseiller Municipal délégué	13.34%
Conseiller Municipal délégué	9.24%
Conseiller Municipal délégué	9.24%

Ainsi le montant total brut mensuel des indemnités des élus est fixé à 18 232.73 €, hors majoration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

5 votes contre

- De fixer les indemnités des élus telle que retracée dans le tableau ci-dessus
- De verser ces indemnités à compter de l'exercice effectif des fonctions des élus.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 65

La Ville des Sables d'Olonne étant chef-lieu d'arrondissement, et station de tourisme, elle peut à ce titre prévoir des majorations pour les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Cette majoration des indemnités est de 20% au titre du chef-lieu d'arrondissement et 25% au titre de la station de tourisme. Ces majorations s'appliquent sur les montants octroyés au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués, et non sur le maximum autorisé.

Le montant des indemnités des élus avec les majorations s'établira comme suit :

Fonction de l' élu	% de l'IB terminal de la Fonction Publique	Majoration chef-lieu d'arrondissement	Majoration station de tourisme	Soit pour information net mensuel environ
MAIRE	90%	20%	25%	3 660 €
1 ^{er} adjoint	20.16%	20%	25%	900 €
2 ^{ème} adjoint	20.16%	20%	25%	900 €
3 ^{ème} adjoint	20.16%	20%	25%	900 €
4 ^{ème} adjoint	15.68 %	20%	25%	700 €
5 ^{ème} adjoint	20.16 %	20%	25%	900 €
6 ^{ème} adjoint	15.68%	20%	25%	700 €
7 ^{ème} adjoint	15.68%	20%	25%	700 €

8 ^{ème} adjoint	15.68 %	20%	25%	700 €
9 ^{ème} adjoint	15.68%	20%	25%	700 €
10 ^{ème} adjoint	15.68%	20%	25%	700 €
11 ^{ème} adjoint	15.68%	20%	25%	700 €
12 ^{ème} adjoint	15.68%	20%	25%	700 €
13 ^{ème} adjoint	15.68%	20%	25%	700 €
1 ^{er} Conseiller Municipal délégué	13.34%	20%	25%	650 €
2 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	13.34%	20%	25%	650 €
3 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	13.34%	20%	25%	650 €
4 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	13.34%	20%	25%	650 €
5 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	9.24 %	20%	25%	450 €
6 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	13.34%	20%	25%	650 €
7 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	13.34%	20%	25%	650 €
8 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	9.24 %	20%	25%	450 €
9 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	13.34%	20%	25%	650 €
10 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	13.34%	20%	25%	650 €
11 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	13.34 %	20%	25%	650 €
12 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	9.24%	20%	25%	450 €
13 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	9.24%	20%	25%	450 €

Ainsi le montant total brut mensuel des indemnités des élus est fixé à 26 437.46 €, avec les majorations de chef-lieu d'arrondissement et de station de tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :
5 votes contre

- d'adopter les majorations pour chef-lieu d'arrondissement et station de tourisme pour le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués applicable sur les indemnités octroyées
- de verser ces majorations à compter de l'exercice effectif des fonctions des élus.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget au chapitre 65

24. CREATION D'EMPLOIS DE CABINET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

5 votes contre

2 abstentions

- d'émettre un avis favorable à la création de 5 postes de collaborateurs de cabinet à temps complet,
- Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :
 - d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
 - d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus)
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget au chapitre 012 fonction 020.

25. TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la modification du tableau des effectifs comme ci-dessous,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Ville à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.

Postes Supprimés	Nombre de Postes en ETP	Date d'effet	Postes Créés	Nombre de Postes en ETP	Date d'effet
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	1	01/08/2020	Adjoint administratif	1	01/08/2020
Technicien	1	01/08/2020	Adjoint technique	1	01/08/2020
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	01/08/2020	Adjoint administratif	1	01/08/2020
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0.9	01/08/2020	Adjoint d'animation	1	01/08/2020
Adjoint d'animation	0.89	01/08/2020	Adjoint d'animation	1	01/08/2020

26. MODALITES D’AFFECTATION DES VEHICULES DE SERVICE ET DE FONCTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :
5 votes contre

- de fixer les affectations des véhicules de fonction et des véhicules de service avec remisage à domicile comme détaillées ci-dessous,
 - 1- Véhicule de fonction : Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Cadre et Qualité de Vie et Directeur de Cabinet.
 - 2- Véhicule de service avec remisage à domicile : Directeur des Espaces Urbains, Directeur Patrimoine et Bâtiments, Directeur des Espaces verts et Environnement, et Collaborateurs de cabinet, Collaborateur de la Direction de la communication.
 - 3- Véhicule de service : Elus et personnel
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de ces véhicules ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération,
- d'approuver le règlement d'utilisation des véhicules de service.

27. PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L’URGENCE SANITAIRE

Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales et est plafonnée à 1 000 €. Elle est cumulable avec tous les autres éléments de rémunérations.

Elle s'adresse aux agents particulièrement mobilisés, qui dans l'exercice de leurs fonctions ont connu des sujétions exceptionnelles et un surcroît de travail significatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accorder la prime exceptionnelle prévue par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 aux agents, titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public ou privé de la Ville des Sables d'Olonne ayant travaillé en présentiel,
- de définir les montants de cette prime de la manière suivante :
 - 10 € par jour travaillé du lundi au vendredi
 - 20 € par samedi travaillé
 - 40 € par dimanche ou jour férié travaillé
 - D'accorder une majoration de 10 € pour les agents ayant travaillé 6 jours par semaine.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Ville.

28. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS

Les frais de séjours couvrant les frais de restauration et d'hébergement sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R 2123-22-1 du CGCT et dans la limite des montants alloués aux fonctionnaires sur la base des justificatifs correspondants :

- Frais de repas (midi ou soir) : 17.50 €
- Indemnité de nuitée :
 - Pour la Ville de Paris : 110 € petit déjeuner inclus
 - Pour les Communes de plus de 200 000 habitants et les communes de la métropole du Grand Paris : 90 € petit déjeuner inclus
 - Pour les autres communes : 70 € petit déjeuner inclus
- Frais de transport sur présentation de justificatifs (billets de train, parking, péage, ...) et dans l'hypothèse de l'utilisation d'un véhicule personnel sur la base des indemnités kilométriques définies réglementairement selon le barème fiscal en vigueur soit au 1^{er} janvier 2020, pour les déplacements supérieurs à 30 km :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 cv et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
De 6 cv et 7 cv	0.37 €	0.46 €	0.27 €
De 8 cv et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

Lorsque les élus sont appelés à représenter la Ville des Sables d'Olonne sur le territoire national ou international, ils peuvent prétendre au remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement d'un mandat spécial (article L 2123-18 du CGCT).

Le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l'élu, s'applique à des missions accomplies dans l'intérêt communal. Elles doivent être précisément déterminées dans leur objet, leur durée et expressément voté par délibération du Conseil Municipal.

Dans le cadre du mandat spécial, la prise en charge des frais de déplacement est basée sur les mêmes montants forfaitaires. Les déplacements à l'étranger sont pris en charge sur la base des frais réels engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement applicables aux élus,
- de dire que les montants des remboursements de frais seront réévalués en fonction de l'évolution des textes en vigueur,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget au chapitre 65.

29. LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN ORGANISATION DE COLLECTIVITES TERRITORIALES EN VUE DE LA CREATION D'UN SERVICE TECHNIQUE COMMUN AVEC L'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de lancer une consultation pour recruter un cabinet pour accompagner la collectivité dans la création d'un service commun ville/agglomération pour les interventions dans les domaines techniques.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2020.

30. VOTE DES SUBVENTIONS

Conformément à la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et à l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées et pour permettre la réalisation financière de leurs activités et manifestations, la Ville accompagne les associations sportives, culturelles, sociales, éducatives, patriotiques par le versement de subventions.

Les propositions de subventions suivantes sont le résultat d'un travail d'instruction porté par les adjoints et les services municipaux, soumis aux commissions municipales concernées.

Exceptionnellement, en raison du contexte lié à la crise sanitaire de la Covid 19, conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, des avances ont été versées en amont du vote du budget afin de ne pas fragiliser financièrement les associations locales, au moyen des décisions :

2020-185 relative à l'attribution d'avances sur subventions en fonctionnement et investissement aux associations pour l'année 2020,

2020-187 relative à l'attribution d'une subvention de soutien à l'association SAPOVAYE suite à l'annulation de la Vendée Va'A

et **2020-205** relative à l'attribution d'avance sur subventions en fonctionnement aux clubs sportifs appelées à clôturer leur bilan avant fin juin.

Parallèlement, un certain nombre de manifestations et d'activités ayant été annulés en raison du confinement, certaines subventions ont été révisées par rapport au montant prévisionnel initialement demandé.

Tenant compte de ces modifications et des avances versées, les propositions de subventions sont annexées à la présente délibération.

Secteur	Fonctionnement	Investissement	Evenements	TOTAL
Sport et Nautisme	728 688,00 €	29 800,00 €	122 682,00 €	881 170,00 €
Culture	165 334,10 €	0,00 €	18 860,49 €	184 194,59 €
Action sociale et caritatif	63 007,35 €	0,00 €	2 500,00 €	65 507,35 €
Education jeunesse	14 808,00 €	0,00 €	9 500,00 €	24 308,00 €
Autres domaines	110 398,36 €	0,00 €	1 827,00 €	112 225,36 €
TOTAL GENERAL	1 082 235,81 €	29 800,00 €	155 369,49 €	1 267 405,30 €

Conformément à l'article 1 du décret n° 2001-495, pour les associations et organismes dont le montant de subvention est d'au moins 23 000€, une convention d'objectifs et de moyens est conclue pour les associations suivantes :

- Gymnastique Beauséjour
- Football Club Olonne Château (FCOC)
- Les Sables d'Olonne Natation
- Les Sables Vendée Cyclisme (LSVC)
- Les Sables Vendée course au large (LSVCL)
- Les Sables Vendée Triathlon (LSVT)
- Pays des Olonne Basket (POB)
- Rugby Club Sablais (RCS)
- Sec Athlétisme
- Les Sports Nautiques Sablais (SNS)
- Tennis Club sablais (TCS)
- TVEC 85
- Union Judo Littoral Vendée (UJLV)
- OCEAM
- La Mission Locale Vendée Atlantique
- Office du Commerce et de l'Artisanat des Sables d'Olonne (O.C.A.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions telles qu'exposées ci-dessus et **détaillées en annexe du compte-rendu**,
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir le cas échéant, avec les associations lesquelles fixeront les conditions de versement (justificatifs exigés, réalisation effective de l'événement, versement en plusieurs fois, sur production de bilan, etc.)

31. INTERVENTION MUSIQUE ET DANSE DANS LES ECOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de renouveler le dispositif « Musique et Danse » pour l'année scolaire 2020/2021, à hauteur de 15 000€ de dépenses, avec le maintien de l'aide organisationnelle du Département,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à la rémunération des intervenants au titre de l'année scolaire 2020/2021,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget communal.

32. ECOLE AMIRAL - AIDE SOCIALE A LA RESTAURATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

2 votes contre

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'attribution de cette aide à la restauration à caractère social, à compter de l'année 2020,
- de dire que le montant unitaire de cette aide sociale par repas restera identique à celui de 2019, soit 0.80 €,
- de dire que le versement de l'aide sera mensuel, qu'il ne se fera qu'après fourniture d'un état mensuel et que le dossier de demande d'aide devra comprendre :
 - Un état nominatif journalier de fréquentation du restaurant scolaire,
 - Un RIB de l'OGEC,
- d'inscrire les crédits nécessaires seront au budget correspondant.

33. TRAVAUX DE PROTECTION INCENDIE

Dans le cadre des travaux de protection incendie, la Ville a sollicité Vendée Eau pour réaliser des travaux de remplacement d'un poteau incendie route de la Mer et rue de la Justice.

Vendée Eau a fait parvenir les conventions de travaux et de financement suivantes :

- N°PI-15.015.2020 : remplacement place pour place du poteau incendie n°166-0034 route de la Mer avec une participation financière totale de la Ville de 2 220.00 € T.T.C.
- N°PI-15.011.2020 : remplacement place pour place du poteau incendie n°166-0100 rue de la Justice angle rue des Traponnières avec une participation financière totale de la Ville de 1 740.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes des conventions devant être établies entre VENDEE EAU et la commune des Sables d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

34. TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE

Afin d'améliorer le cadre de vie de ses administrés, la Ville des Sables d'Olonne poursuit ses investissements en matière de travaux d'éclairage public Parc de la Jarrie et avenue René Coty.

Les deux parties proposent d'engager la réalisation des travaux dans les conditions fixées par les conventions suivantes :

	Code affaire	Coût total	Participation communale
Convention n°2019.ECL.0527 Avenant – ajout d'un point lumineux Parc de la Jarrie	L.EC.166.17.00 2	4 626,00 € H.T	4 302,00 € H.T
Convention n°2020.ECL.0222 Opération d'éclairage – Avenue René Coty (création de 936 m de réseaux, 1400 ml de câbles et 30 points lumineux).	L.RN.194.19.0 08	214 778,00 € H.T	150 345,00 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes des conventions devant être établies entre le SYDEV et la commune des Sables d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

35. ATTRIBUTION DES PRIMES RÉNOVATION ET RESTAURATION DES FAÇADES – PASSEPORT À L'ACCESSION – ECO PASS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivant le tableau ci-dessous,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2020.

N° DOSSIER	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT PRIME
054/2018	RAVALEMENT	1800,00
09/2019	HABITER MIEUX	250,00
057/2018	HABITER MIEUX	250,00
2020	PASSEPORT POUR L'ACCESSION	3000,00
045/2019	RENOVATION	1021,57
057/2019	RENOVATION	322,01
078/2020	RAVALEMENT FAÇADES	749,00
011/2018	RAVALEMENT FAÇADES	975,93
004/2019	RAVALEMENT FAÇADES	1683,44
003/2020	RAVALEMENT FAÇADES	1417,23
		11 469,18 €

36. ALIGNEMENT RUE DES GROSEILLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de Monsieur et Madame HELOIR la parcelle cadastrée 194 166 section AM n° 284 sise 3 bis rue des Groseilles d'une superficie de 22 m², *(constitutive de fait du domaine public communal qu'il convient d'acquérir en régularisation de la situation existante)*.
- de préciser que l'acte sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de la Ville

37. ALIGNEMENT RUE DES BECASSINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir à titre gratuit auprès de la SAS LE HAMEAU DE LA SALLE la parcelle cadastrée 194 166 section BW n° 374 sise au droit des 7 et 7 bis rue des Bécassines d'une superficie de 16 m², *(constitutive de fait du domaine public communal qu'il convient d'acquérir en régularisation de la situation existante)*.
- de préciser que l'acte sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de la Ville

38. ALIGNEMENT 9 RUE DES HUNIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de Monsieur et Madame HESKETT la parcelle cadastrée 194 section BI n° 1876 sise 9 rue des Huniers d'une superficie de 70 m², *(constitutive de fait du domaine public communal qu'il convient d'acquérir en régularisation de la situation existante)*.
- de préciser que l'acte sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de la commune de la Ville,

39. ALIGNEMENT CHEMIN DU PAS RENAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de la SARL BAT'IMMO+ les parcelles cadastrées 194 166 section ZH n° 142 et n° 143 sises 68 et 68 bis chemin du Pas Renaud d'une superficie respective de 37 m² et 9 m², *(constitutive de fait du domaine public communal qu'il convient d'acquérir en régularisation de la situation existante)*.
- de préciser que l'acte sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de la Ville

40. ALIGNEMENT CHEMIN DES BARRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de la société AAP PROMOTION les parcelles cadastrées 194 166 section BT n° 553 et 567 sises chemin des Barres d'une superficie respective de 16 m² et de 9 m², *(constitutive de fait du domaine public communal qu'il convient d'acquérir en régularisation de la situation existante)*.
- de préciser que l'acte sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de la ville.

41. ALIGNEMENT 68 RUE DES ROCHERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de Madame Françoise NAVELOT la parcelle cadastrée 194 166 section BS n° 221 sise au droit du 68 bis rue des Rochers d'une superficie de 20 m², *(constitutive de fait du domaine public communal qu'il convient d'acquérir en régularisation de la situation existante)*.
- de préciser que l'acte sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de la Ville.

42. DENOMINATION DE VOIE - LOTISSEMENT « LES ALLEES DE LA PLAGES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de dénommer la voie desservant l'opération « Les Allées de la Plage », Impasse des Petits Cailloux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans le cadre de la délibération à venir.

43. DENOMINATION DE VOIE - LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE LA BRETAUDIÈRE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de dénommer la voie desservant l'opération « Le Hameau de la Bretau dière », rue Jeanne Villepreux (1794-1871) : Naturaliste française,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans le cadre de la délibération à venir.

44. DENOMINATION DES VOIES - LOTISSEMENT DU « PETIT FIEF DU PUIES ROCHAIS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de dénommer les voies desservant l'opération du « Petit Fief du Puits Rochais »:
 - Rue de la Margelle
 - Rue de la Ravine
 - Impasse du Gué
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans le cadre de la délibération à venir.

45. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DU RESEAU PUBLIC D'EAUX USEES SUR UNE PARCELLE PRIVEE COMMUNALE

Un permis de construire référencé PC 085 166 18 P0173 a été délivré au profit de la SCI FRACA pour la création d'un showroom pour voitures de sport sis 3 rue Marcel DASSAULT. Le permis prévoyait à la demande des Sables d'Olonne Agglomération une servitude de passage du réseau public d'eaux usées sur une bande de 3 m à l'est de la parcelle en vue d'un raccordement au réseau collectif. Or, cette canalisation transite sur une parcelle privée communale cadastrée 194 166 BI 223, laquelle constitue le fond dominant. Aussi, il convient d'étendre la servitude à cette parcelle en l'actant devant notaire, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge des Sables d'Olonne Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la constitution de cette servitude de passage du réseau public d'eaux usées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ladite servitude.

46. ZAC DES PRES DE LA CLAIS SUD - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL)

Situation de l'opération au 31 décembre 2019 :

- Avenant n° 2 au traité de concession

En 2019 un nouvel avenant au traité de concession a été élaboré, afin de prendre en compte le changement de dénomination de la commune en « Sables d'Olonne, suite à la fusion au 1^{ier} janvier 2019 des villes d'Olonne sur Mer, du Château d'Olonne et des Sables d'Olonne.

De même, le traité de concession arrivant à échéance le 19 décembre 2019 et les missions de l'aménageur n'étant pas encore tout à fait achevées, une prorogation du contrat était nécessaire. L'avenant n°2 a donc été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2019, afin d'intégrer le changement de dénomination de la commune nouvelle et prolonger de 2 années le contrat entre la commune et la SARL Les Prés de la Clais.

- Travaux d'aménagement et de construction

Suite à la rétrocession des voiries et des espaces communs de la tranche 1 en 2018, il restait les espaces verts de la Rue Curie qui ont été finalisés et réceptionnés le 17 décembre 2019.

Les travaux de finition se sont poursuivis sur une partie de la tranche 2, ils ne sont pas encore achevés en totalité, l'aménagement de la placette centrale devant faire l'objet d'une nouvelle validation avant le lancement de son aménagement.

Les travaux d'aménagement de finition de la tranche 3 ont commencé à l'automne 2019 pour une durée de plusieurs mois.

Il n'y a pas eu de travaux d'aménagement sur l'année 2019 pour la tranche 4 (phase provisoire réalisée en 2018).

Les travaux de construction des maisons se sont poursuivis dans les 4 tranches, ils sont presque intégralement achevés en 2019, à l'exception de quelques lots.

- Acquisitions foncières

L'acquisition de l'ensemble des fonciers de la ZAC est achevée depuis 2018.

- Etat de la commercialisation des lots au 31 décembre 2019

Les lots de toutes les tranches (1,2,3 et 4) sont intégralement commercialisés. Le dernier lot a été vendu le 17 juillet 2019.

Bilan financier au 31 décembre 2019 :

En 2019, il y a eu une baisse des dépenses (- 366 789 €) et il n'y a pas eu d'évolution du montant des recettes par rapport à 2018, tous les lots ayant déjà été vendus.

Ainsi, le bilan financier prévisionnel de l'opération, est réactualisé au 31/12/2019 à 1 482 354 € et a donc augmenté par rapport au bilan prévisionnel établi en 2018 du fait d'une baisse des dépenses prévisionnelle de 366 789 € et d'une hausse des recettes de 610 euros.

Cela s'explique notamment par :

- Une correction des frais d'actes, l'ensemble du foncier ayant été acquis (- 489 HT),
- Une économie sur les marchés de travaux (- 118 640 € HT),

- Une baisse des coûts d'honoraires d'études, ingénierie et maîtrise d'œuvre liée à une économie d'échelle (- 59 541 € HT) et à des prestations budgétées mais non requises (- 44 107 € HT). Toutefois, cette somme a été réaffectée aux honoraires de gestion pour rectifier une erreur,
- Des honoraires de commercialisation restant stable (+ 4 € HT),
- Une baisse des frais et aléas et frais financiers (- 188 122 € HT au global par rapport à 2018)

Prévisions pour l'année 2020 :

- Aménagement :

Les travaux de finition des tranches 2, 3 et 4 engagés à partir du 3^{ième} trimestre 2019 doivent s'achever courant 2020.

- Constructions :

Tranche 1 : les chantiers sont achevés, il reste le lot 1, en cours de construction et les lots 7 et 27

Tranches 3 et 4 : les dernières constructions devraient être terminées en 2020

- Commercialisation :

La commercialisation de l'ensemble des tranches de la ZAC est clôturée.

La situation de l'opération, le bilan financier et les prévisions pour l'année 2019 sont détaillés dans la note de conjoncture et ses annexes jointes à la présente note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité de la ZAC des Prés de la Clais Sud arrêté au 31 décembre 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette affaire.

47. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LE GROUPE CAVAC LA PROJECTION D'UN SPECTACLE VIDEO : « LES SABLES D'OLONNE XXL »

La Ville souhaite profiter de cette année Vendée Globe, année post-fusion, pour célébrer son identité, ses racines maritimes, via un spectacle de projection video d'envergure exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et le groupe CAVAC, concernant les modalités de projection du spectacle vidéo Les Sables d'Olonne XXL,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention.

48. PRIX PATRIMOINE 2020

Dans le cadre de son engagement en faveur du Patrimoine, la Ville des Sables d'Olonne récompense les travaux exemplaires de restauration ou de réhabilitation, d'extension ou de surélévation, réalisés par tout maître d'ouvrage privé sur un édifice patrimonial. Instauré en 2016, le prix Patrimoine a pour objectif de sensibiliser le public au patrimoine sablais et vise à encourager les professionnels à prendre en compte dans leurs projets la préservation du patrimoine. Le prix consiste en une dotation de 1 500 € pour le lauréat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de reconduire le prix patrimoine pour 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents.

49. JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE - CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC ET VISITES GUIDEES DU PHARE DE L'ARMANDECHE AVEC L'ETAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser l'ouverture au public du Phare de l'Armandèche et l'organisation des visites guidées dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le Directeur Interrégional de la Mer-Nord Atlantique – Manche Ouest représentée localement par l'antenne Phares et Balises

50. ATELIER SCOLAIRE DE PERFECTIONNEMENT VOILE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES SPORTS NAUTIQUES SABLAIS ET LE COLLÈGE PIERRE MAUGER

Afin de redynamiser la formation de jeunes sablaises et sablais en voile, les Sports Nautiques Sablais, le Collège Pierre Mauger et la Ville des Sables se sont concertés afin d'élaborer, pour les trois prochaines années scolaires, un partenariat autour d'un atelier scolaire de perfectionnement sportif en voile pour les collégiens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document afférent.

51. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU FILMS VOILES ET VOILIERS AVEC LES ECRANS DE LA MER

Les Sables d'Olonne Agglomération et la Ville des Sables d'Olonne souhaitent organiser le Festival du film voiles et voiliers, dont le propriétaire est Ouest France et pour ce faire, il est donc proposé de constituer un groupement de commandes pour la mise en place de ce festival.

Ce festival, se déroulera le vendredi 30 octobre 2020 au cinéma le Grand Palace aux Sables-d'Olonne et les samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre 2020 aux Atlantes aux Sables-d'Olonne.

Chaque membre du groupement estime ses dépenses selon la répartition suivante :

	Ville des Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne Agglomération
Participation financière estimée	20 000 € HT	20 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour l'organisation du « Festival du Film Voiles et Voiliers » avec la Ville des Sables d'Olonne,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexés,
- d'accepter que la Communauté d'Agglomération *Les Sables d'Olonne Agglomération* soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive du groupement de commande et tout document y afférent,
- d'inscrire les crédits au budget de l'exercice 2020 et suivants conformément à la convention.

52. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ORGANISATION DE LA MINI-TRANSAT EDITIONS 2021-2023-2025

La Mini-transat est un évènement international représentant un intérêt pour la collectivité et le développement de la course au large. Pouvant accueillir jusqu'à 84 skippers en solitaire sur des voiliers de 6m50, il est le maillon entre la voile dite « légère » et les supports de la course au large comme le Figaro, la Class 40 ou encore l'IMOCA.

Il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre la ville des Sables d'Olonne et les Sables d'Olonne Agglomération pour l'organisation de la Mini-Transat éditions 2021-2023 et 2025. La Ville des Sables d'Olonne est désignée par les membres du groupement comme le coordonnateur du groupement pour la passation, la signature et la notification du marché.

Chaque membre du groupement estime ses dépenses selon la répartition suivante :

Mini-Transat	Année	Ville des Sables d'Olonne	Agglomération des Sables d'Olonne	Total
Édition 2021	2020	20 000 € HT versés à la signature de la présente convention	20 000 € HT versés à la signature de la présente convention	140 000 € HT
	2021	50 000 € HT dont 25 000 € versés au 1 ^{er} janvier 25 000 € versés au 15 juin	50 000 € HT dont 25 000 € versés au 1 ^{er} janvier 25 000 € versés au 15 juin	
Édition 2023	2022	20 000 € versés au 15 juin	20 000 € versés au 15 juin	140 000 € HT
	2023	50 000 € HT dont 25 000 € versés au 1 ^{er} janvier 25 000 € versés au 15 juin	50 000 € HT dont 25 000 € versés au 1 ^{er} janvier 25 000 € versés au 15 juin	
Édition 2025	2024	20 000 € HT versés au 15 juin	20 000 € HT versés au 15 juin	140 000 € HT
	2025	50 000 € HT ont 25 000 € versés au 1 ^{er} janvier 25 000 € versés au 15 juin	50 000 € HT dont 25 000 € versés au 1 ^{er} janvier 25 000 € versés au 15 juin	
Total		210 000 € HT	210 000 € HT	420 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation du marché portant sur l'organisation de la Mini-Transat éditions 2021-2023 et 2025,
- d'accepter que la ville des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché négocié et tout document y afférent.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

53. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION EN COURS POUR UN PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les travaux concernent les principales rivières du territoire du SAGE Auzance Vertonne ainsi que les marais des Olonne et les marais du Payré :

Opérations pour les cours d'eau	
Restauration de la continuité écologique	Opérations d'effacement
	Aménagements divers pour rétablir la continuité écologique
	Débusage du lit
	Aménagement à définir après analyse réglementaire
	Gestion hivernale de l'ouvrage
Restauration du lit mineur	Restauration morphologique du lit
	Restauration du lit dans le talweg naturel
	Retrait ou réfection d'ouvrage de franchissement (pont, buse, passerelle...)
	Gestion des encombres dans le lit
Restauration des berges et de la ripisylve	Travaux de restauration de la ripisylve et d'entretien
	Aménagement d'abreuvoirs et pose de clôture
	Franchissement de cours d'eau

Opérations dans les marais	
Restauration du lit mineur des cordes d'intérêt général	Curage simple
	Curage avec passage de digue à 4 m
	Retrait d'ouvrage de franchissement (pont, buse, passerelle...)
	Gestion des encombres dans le lit
	Pêches de sauvegarde piscicole
Restauration des berges et de la ripisylve	Pose de clôture
	Protection de berge par enrochements ou pieux
	Reprofilage et élargissement de la digue à 4 m
Diagnostic	Diagnostic d'envasement et d'érosion des berges dans les marais des Olonnes (un secteur)
Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	Travaux d'arrachage de baccharis et d'herbe de la Pampa

Ce projet nécessite une autorisation au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques ainsi qu'une déclaration d'intérêt général. En conséquence, une Enquête Publique a été prescrite par Arrêté Préfectoral n°20-DRCTAJ/1-288 du 18 mai 2020 et est réalisée du 9 juin 2020 au 10 juillet 2020 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à transmettre tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

DECISIONS

26/05/2020 - Achat de divers engins pour le centre technique municipal de la ville des sables d'olonne - autorisation de signature des marches (lot 1 : chariots télescopiques d'occasion pour un montant de 77000€ht / lot 2 : fournitures de camion-benne basculante - accords cadre subséquents pour un montant maximum annuel de 60 000€ HT)

26/05/2020 - Achat de matériels en châtaigniers (ganivelles, piquets et barrières forestières) - accord cadre a bons de commande d'une durée d'un an pour un montant maximum annuel de 25 000€ HT

27/05/2020 - Convention de formation professionnelle CIRIL GROUP - Téléformation Totem 3h pour un montant de 495€ TTC

27/05/2020 - Attribution d'avance sur subventions en fonctionnement aux clubs sportifs pour l'année 2020

27/05/2020 - Prestation audiovisuelle avec la société AMP Interactive pour la retransmission en direct de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2020 pour un montant maximum de 5 650€ HT

28/05/2020 - Contrat de maintenance pour les hottes d'extraction des cuisines des salles polyvalentes avec la société AER'EAUCONTROL pour une visite annuelle d'un montant de 725€HT

28/05/2020 - Contrat de maintenance sur les appareils cuisson et frigorifiques des salles polyvalentes avec la société FROID SERVICE 85 pour un montant de 1 776€ HT

29/05/2020 - Logitud - maintenance 2020 des progiciels (SIECLE - SIECLE IMAGE - SIECLE COMEDEC - ETERNITE - ETERNITE-CARTO+ - AVENIR) pour un montant annuel de 9 398€ HT

29/05/2020 - Autorisation d'urbanisme pour le remplacement de la porte de chaufferie école élémentaire Marcel Baussais

29/05/2020 - Mise à disposition d'un logement meublé, sis 36 rue Ancienne Sous Préfecture, à un interne en médecine, pour un loyer mensuel hors charges de 150€, du 29 mai au 29 octobre 2020

29/05/2020 - Mise a disposition d'un logement meublé, sis 36 rue Ancienne Sous Préfecture, a un interne en médecine, pour un loyer mensuel hors charges de 150€, du 29 mai au 29 octobre 2020

29/05/2020 - Mise à disposition d'un logement meublé, sis 4 rue du Pavillon, a un interne en médecine, pour un loyer mensuel hors charges de 150€, du 2 juin au 29 octobre 2020

29/05/2020 - Mise à disposition d'un logement meublé, sis 38 rue Ancienne Sous Préfecture à un interne en médecine, pour un loyer mensuel hors charges de 150€, du 1^{er} juin au 29 octobre 2020

29/05/2020 - Mise a disposition d'un logement meublé en colocation, sis 11 boulevard Roosevelt, à 3 internes en médecine, pour un loyer mensuel hors charges de 150€ par colocataire, du 2 juin au 29 octobre 2020

29/05/2020 - Mise à disposition d'un logement meublé, sis 38 rue Ancienne Sous Préfecture à un interne en médecine, pour un loyer mensuel hors charges de 150€, du 1^{er} juin au 29 octobre 2020

02/06/2020 - Renouvellement de l'opération « Navette gratuite » - Signature du contrat de location du véhicule avec la société Visiocom pour une durée de 3 ans

03/06/2020 - Demande d'autorisation d'urbanisme pour le remplacement de la porte annexe de l'hôtel de Ville des Sables d'Olonne

03/06/2020 - Demande d'autorisation d'urbanisme pour le remplacement de la porte d'entrée de l'EHPAD des Cordeliers

03/06/2020 - Demande d'autorisation pour le remplacement de la porte d'entrée de l'école élémentaire des Nouettes

03/06/2020 - Demande d'autorisation d'urbanisme pour le ravalement des façades 94 rue du Dr Laennec

03/06/2020 - Signature d'une convention de location de matériel avec la SNSM, pour un véhicule 4x4 pour la sécurité de la plage, du 6 juin au 31 août 2020 inclus, et pour les week-end du 5 et 6 septembre 2020, et du 12 et 13 septembre 2020, pour un montant de 5 155€ HT, soit 6 186€ TTC

04/06/2020 - Consultation n°20190090 et 20200003 pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire communal - Signature de marchés déclarés infructueux lors de la première consultation d'un montant de 140 454, 29€ HT (lot 1/VRD, lot 2/Charpente, lot 3/Couverture métallique-Bardage, lot 4/Menuiseries bois) portant le total des marchés attribués à 525 486, 60€ HT

05/06/2020 - Prestation audiovisuelle avec la société AMP Interactive pour la cérémonie de commémoration SNSM du 7 juin 2020 pour un montant de 2 723€HT, soit 3 267,60€TTC

08/06/2020 - Prestation audiovisuelle complémentaire avec la société AMP Interactive pour la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2020 pour un montant de 1 928€HT, soit 2 313,60€ TTC

10/06/2020 - Indemnisation du sinistre du 29 janvier 2020 suite à un choc véhicule sur un arbre place Schwabarch d'un montant de 718,90€ versé par PACIFIA

10/06/2020 - Donation d'œuvres d'art de Henri GUITTON et François MORELLET

10/06/2020 - Signature de la convention de préachat entre le MASC et les éditions Liénart du catalogue Eric Fonteneau pour un montant de 13 010,68€ TTC

10/06/2020 - Convention de formation professionnelle A4 Formation pour 2 agents pour un montant de 1 320€TTC

10/06/2020 - Mise à disposition d'un mobil-home meuble au camping « Domaine de l'Orée » à un interne en médecine, pour un montant de 150€ TTC mensuel, du 11 juin au 30 juin 2020

11/06/2020 - Prestation d'assistance et de conseil au projet de création d'un musée histoire maritime

11/06/2020 - Mise à disposition d'un mobil-home meuble au camping « Domaine de l'Orée » à un interne en médecine, pour un montant de 150€ TTC mensuel, du 12 juin au 30 juin 2020

11/06/2020 - Avenant n°1 au bail dérogatoire 20 rue du General charrette 85340 les Sables d'Olonne pour prolonger le bail jusqu'au 15 septembre 2020

11/06/2020 - Achat de bodies avec le logo de la Ville des Sables d'Olonne pour un montant de 2 596€ HT, soit 3 115€TTC - Cadeaux de naissance pour les nouveaux nés sablais

12/06/2020 - Tarifs pour les redevances d'occupation du domaine public gaz 2020

12/06/2020 - Tarifs pour les redevances occupation du domaine public ouvrages de transport et de distribution du gaz 2020

12/06/2020 - Avenant n°1 - marché n°20190012 : ville des Sables d'Olonne - secteur Olonne sur mer - prestations de nettoyage des bâtiments communaux - Prolongation du marché jusqu'au 31 juillet 2020 sans modification du montant maximum

15/06/2020 - Signature d'une convention de formation IFAC pour inscription d'un agent au BPJEPS

15/06/2020 - Signature d'un avenant avec l'entreprise Scale, titulaire de la consultation n°EV19-03 analyse paysagère pour prolongation délai d'exécution, de 133 jours, soit au 04/12/2020 (covid-19)

15/06/2020 - Mise a disposition d'un logement meuble sis 38 rue Ancienne Sous Préfecture à un interne en médecine, pour un loyer hors charges de 75€TTC, du 15 juin au 29 juin 2020

15/06/2020 - Indemnisation d'un sinistre en assurance de protection juridique d'un montant de 1 980€ versée par la SMACL - Procédure entre la ville et l'association PLLL tours basket

16/06/2020 - Signature d'un contrat avec l'artiste Galien pour des ateliers de dessin des 28 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2020 à la Médiathèque la Jarrie pour un montant de 390€TTC

16/06/2020 - convention d'occupation temporaire du domaine public communal - mise a disposition d'un espace de 15m² pour l'exploitation d'un stand de boissons fraîches et glacées/friandises/beignets/chichis

16/06/2020 - tarifs des droits de copies et visites guidées effectués par le service des Archives municipales et du Patrimoine,

16/06/2020 2020-258 travaux de dépose et évacuation de veture et de réparation de couverture membrane au centre de congrès des atlantes - autorisation de signature des marches - délai d'exécution de 8 semaines - Dépose de viture (89 938,00€ HT) - Réparation membrane étanche (14 259,00€HT)

16/06/2020 - contrat de cession avec l'association « Come on tour » pour trois représentations de la fanfare« General Strike » le dimanche 21 juin 2020 pour un montant de 1 650,00€ TTC.

16/06/2020 - centre de congrès les atlantes - Signature d'un contrat d'honoraire avec la société MSB pour une mission CSPA - dépose de la viture de la salle trois mats - 1 630€HT.

17/06/2020 - contrat de cession avec l'association « méfie-toi du chat » pour 3 représentations le dimanche 21 juin 2020 pour un montant de 700 TTC.

17/06/2020 - convention de formation professionnelle ciril group - inscription de deux agents à une formation pour un montant de 650 €HT.

17/06/2020 - contrat de cession avec la SASU LAB'L COMEDY PRODUCTION pour 3 représentations musicales« chanson d'occasion » le dimanche 21 juin 2020, pour un montant de 2 250,00 €HT).

22/06/2020 - avenant n°1 a la convention d'occupation de la piste de prévention routière de la Rudelière - prolongation de la convention d'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2020.

22/06/2020 - Contrat de cession «SYLVAIN LUC - STEPHANE BELMONDO » pour un cachet de 4220 €

22/06/2020 - Convention de formation professionnelle EXPERIA sauveteur secouriste au travail pour un montant de 108 € TTC.

22/06/2020 - Indemnisation sinistre 28/05/2020 choc véhicule Avenue De Bretagne pour un montant de 654,61 € TTC versé par la SMACL Assurances

22/06/2020 - Redevance pour la perception des droits de stationnement et de forfait post-stationnement sur les aires de camping-cars

OLONNESCALE ET PORTOLONA (stationnement limité à trois nuitées)	2020
- 1 nuitée	8,00 €
- 2 nuitées	16,00 €
- 3 nuitées	25,00 €
LES PLESSES (stationnement limité à trois nuitées)	
- 1 nuitée	7,50 €
- 2 nuitées	12,50 €
- 3 nuitées	25,00 €

22/06/2020 - Contrat de production exposition au MASC Eric FONTENEAU d'un montant de 2000 € à titre d'honoraires.

22/06/2020 - Consultation n°20200015 : gestion des populations de pigeons des villes : fourniture, pose et gestion de deux pigeonniers contraceptifs, pose et gestion de cages pour un montant forfaitaire de 20 915,91€ HT pour le lot 1 (fourniture et pose de deux pigeonniers), 4599,58 € HT pour le lot 2 (gestion des deux pigeonniers) et 3158,64 € HT pour le lot 3 (location et gestion de cages de captures).

22/06/2020 - Contrat de cession "ANGELO DEBARRE TRIO" pour un montant de 4220 €

25/06/2020 - Achat d'objets publicitaires - cartes a jouer a l'effigie de la Ville Des SABLES D'OLONNE pour un montant de 5110 € HT

23/06/2020 - Convention formation EXPERIA Habilitation électrique pour un montant de 4320 € TTC

23/06/2020 - Contrat d'occupation précaire du domaine public - local a usage de WC Public Rue du Remblai pour une redevance de 37 € TTC.

23/06/2020 - Prolongation de la mise à disposition d'un local SIS 10 RUE Christian CABROL a l'association « INSUP ».

23/06/2020 - Mise a disposition de moyens d'hébergement au profit de personnel du Ministère des Armées

23/06/2020 - Convention de prestations intégrées pour la gestion de la billetterie des visites guidées des sites municipaux de la Ville des SABLES D'OLONNE

25/06/2020 - Tarif des salles municipales - Précisions sur les conditions l'utilisation des cuisines et l'organisation de certaines manifestations

25/06/2020 - Mise a disposition d'un logement meuble saisonnier SIS 38 Rue ANCIENNE SOUS PREFECTURE à Monsieur LEONARD FRANCOIS, médecin remplaçant contre un loyer de 150 € TTC et une participation aux charges sur une base de 75 € TTC.

25/06/2020 - Conception, fourniture et production du spectacle pyrotechnique a l'occasion de la fête nationale 2019 et 2020 - Avenant n° 1 pour un montant de 8 308,88 € HT portant le marché à 91 552,32 HT soit +9.98%

25/06/2020 - Contrat de cession « HOT FOR MORE BY THE SASSY SWINGERS » pour une somme de 2500 €

25/06/2020 - Saison culturelle 2020 - 2021 - Prestations de création graphique du guide des scènes sablaises pour un montant maximum de 1820 € HT.

24/06/2020 - Maintenance du parc des extincteurs (bâtiments et véhicules), colonnes sèches et rîa de la Ville des Sables d'Olonne dont 357,50€ HT/an pour la maintenance du parc des véhicules, 4001,70 € HT/an pour la maintenance du parc des bâtiments, 35€ HT pour le passage aux mines d'un extincteur CO2 2KG, 58€ HT pour un extincteur CO2 5KG, 50 € HT/u pour la fourniture et pose de plan d'évacuation et 350 € HT/an pour l'entraînement du personnel à la manœuvre des extincteurs.

26/06/2020 - Ester en justice dans le cadre du pourvoi en cassation de la société YPOK auprès du Conseil d'Etat s'agissant de l'ordonnance n°2002391 du juge des référés du Tribunal administratif de Nantes en date du 04 mai 2020 rejetant sa requête en référé tendant à l'annulation de la procédure de passation d'un marché à procédure adaptée, lancée par la Ville pour l'accompagnement de la mise en place de la gestion de la relation à l'utilisateur avec le logiciel Publik

26/06/2020 - Convention pour la réalisation du photo-filmage pour la Ville des Sables d'Olonne en contrepartie de l'autorisation de vente de photos aux stagiaires de l'Institut Sports Océan

26/06/2020 - Contrat de dépôt et de gestion totale d'appareils de distribution automatique

26/06/2020 - INSTITUT SPORTS OCÉAN - Tarifs de vente des matériels nautique d'occasion

26/06/2020 - Contrat de cession « VINCENT PEIRANI - SOLO » pour un montant de 1800 € TTC

26/06/2020 - Contrat de cession « L'OGRE INTACT » pour un montant de 3587 € TTC

Annexe : Vote des Subventions

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
SPORT						
ACTIV GYM	500,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
AERO CLUB DE LA VENDEE	2 200,00 €	2 200,00 €	1 100,00 €		2 200,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	2 200,00 €	2 200,00 €	1 100,00 €		2 200,00 €	
AEROMODELISME SABLAI	800,00 €	800,00 €	400,00 €		800,00 €	
AMICALE LAIQUE DES SABLES D OLLONNE SECTION TENNIS DE TABLE	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €			Association dissoute
AMICALE LAIQUE OLLONNAISE SECTION TENNIS DE TABLE	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
AMICALE DE LA RETRAITE SPORTIVE DES OLLONNES (ARSO)	900,00 €	900,00 €	450,00 €		900,00 €	
ARCHERS SABLAI	4 500,00 €	3 700,00 €	2 200,00 €	0,00 €	3 700,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	3 150,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €		3 200,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>	950,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
<i>Dont demande exceptionnelle déplacement championnat de France SA</i>		0,00 €	350,00 €		0,00 €	Annulé COVID-19
<i>Dont animations estivales du remblai</i>	400,00 €			0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
ASSOCIATION SABLAISE DE TIR A LA CIBLE	3 600,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €		4 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	3 600,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €		3 200,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>		800,00 €	400,00 €		800,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN MONNET	400,00 €	400,00 €	200,00 €		400,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PAUL LANGEVIN	800,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	500,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
<i>Dont Déplacement championnat France UNSS surf</i>	300,00 €	0,00 €				
BEAUSEJOUR GYMNASTIQUE	29 400,00 €	33 000,00 €	16 500,00 €		33 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	29 400,00 €	33 000,00 €	16 500,00 €		33 000,00 €	
BILLARD CLUB DES OLLONNES	600,00 €	600,00 €	300,00 €		600,00 €	
BOULE DE CHOC	200,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
BOULE DE LA RUDELIERE	600,00 €	600,00 €	300,00 €		600,00 €	
BOWLING CLUB DES OLLONNES	2 300,00 €	1 400,00 €	700,00 €		1 400,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	900,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>	1 400,00 €	400,00 €	200,00 €		400,00 €	
BOXE 85	4 300,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €		6 300,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	2 700,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €		3 300,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>	1 600,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	
CEKAMPO	9 050,00 €	9 050,00 €	4 525,00 €		9 050,00 €	
CERCLE D ECHECS DES SABLES D OLLONNE	4 100,00 €	3 600,00 €	1 800,00 €	700,00 €	4 300,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	3 200,00 €	2 900,00 €	1 450,00 €		2 900,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>	400,00 €	700,00 €	350,00 €		700,00 €	
<i>Dont animations estivales du remblai</i>	500,00 €			700,00 €	700,00 €	Provision
COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE		0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
<i>Dont Pétanque Tour les 5 et 6 août 2020</i>		0,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	Provision
COMITE DE VENDÉE DE HANDBALL	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<i>Dont tournois des Petits Princes (7 juin)</i>	150,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CDOS)	4 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €		6 000,00 €	
COMITE DEPARTEMENTAL VOLLEY-BALL	700,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	700,00 €	
<i>Dont Beach Vendée Tour 23 et 24 août</i>	700,00 €	0,00 €		700,00 €	700,00 €	Provision
CLUB SPORTS ET LOISIRS DES RETRAITES DES OLLONNES (CSLRO)	650,00 €	650,00 €	325,00 €		650,00 €	
CYCLOTOURISME CLUB CHATEAU D'OLLONNE	100,00 €	100,00 €	50,00 €	200,00 €	300,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	100,00 €	100,00 €	50,00 €		100,00 €	
<i>Dont concentration départementale ouverture saison</i>				200,00 €	200,00 €	
<i>Dont randonnée du Puits d'Enfer</i>				0,00 €		Annulé COVID-19

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
CYCLO TOURISTE SABLAIS	1 088,00 €	1 288,00 €	644,00 €		1 288,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	800,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
<i>Dont Aide au loyer</i>	288,00 €	288,00 €	144,00 €		288,00 €	
DART CLUB DES OLNES	300,00 €	500,00 €	500,00 €		500,00 €	
DARTS CLUB DES TUCS	300,00 €	0,00 €	0,00 €			Association dissoute
DOJO SHODOKAN VENDEE	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
ESCO GYM FEMININE	600,00 €	600,00 €	300,00 €		600,00 €	
<i>Dont Aide au loyer</i>	600,00 €	600,00 €			600,00 €	
ESCO TENNIS DE TABLE	3 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €	
FOOTBALL CLUB OLNNE CHATEAU - FCOC	33 700,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €		36 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	33 700,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €		36 000,00 €	
GYM DETENTE OLNNAISE	900,00 €	900,00 €	450,00 €		900,00 €	
JOGGING CLUB SABLAIS	4 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €	
<i>Dont 10 kms de la Chaume</i>	2 000,00 €			0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19 -
LA FOULEE VERTE DES OLNES	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
LES AMIS DE LA DANSE	3 600,00 €	3 600,00 €	1 800,00 €	0,00 €	3 600,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	3 600,00 €	2 600,00 €	1 300,00 €		2 600,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>		1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
LES SABLES D'OLNNE NATATION	15 600,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	14 300,00 €	19 000,00 €	9 500,00 €		19 000,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>		1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
<i>Défi raid amazone + création section handisport 2019</i>	600,00 €					
<i>Dont 3ème Traversée des salines</i>	700,00 €			0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
LES SABLES VENDEE CYCLISME (LSVC)	17 700,00 €	25 000,00 €	12 500,00 €		25 000,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	17 000,00 €	17 000,00 €	8 500,00 €		17 000,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>		8 000,00 €	4 000,00 €		8 000,00 €	
<i>Dont course de la Ville</i>	700,00 €	0,00 €				
LES SABLES VENDEE TRIATHLON	28 000,00 €	32 500,00 €	16 250,00 €	1 000,00 €	33 500,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	13 000,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €		15 000,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>	15 000,00 €	17 500,00 €	8 750,00 €		17 500,00 €	
<i>Dont Bike and Run</i>				1 000,00 €	1 000,00 €	Provision - Report au 22 novembre
<i>Dont Triathlon des entreprises</i>				0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
MOTO CLUB PAYS DES OLNES	11 700,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €	2 500,00 €	14 500,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	7 700,00 €	10 500,00 €	5 250,00 €		10 500,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>	1 500,00 €	1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
<i>Dont Rookies cup</i>	2 500,00 €	0,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €	Provision
OLNNE VENDEE HANDBALL - OVHB	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €			Association dissoute
PAYS DES OLNES BASKET	113 050,00 €	160 900,00 €	110 900,00 €	0,00 €	160 900,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>	70 000,00 €	120 000,00 €	70 000,00 €		120 000,00 €	Montée en N1
<i>Dont Scola Basket</i>	1 600,00 €	900,00 €	900,00 €		900,00 €	9 séances de scola basket effectuées sur 16
<i>Dont Aide Encadrement (compensation après facturation)</i>	1 450,00 €	0,00 €				
<i>Dont Master leclerc</i>				0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
PETANQUE CHAUMOISE	1 700,00 €	1 700,00 €	850,00 €		1 700,00 €	
PETANQUE OLNNAISE	2 650,00 €	2 650,00 €	1 325,00 €		2 650,00 €	
PETANQUE SABLaise	3 400,00 €	3 400,00 €	1 700,00 €		3 400,00 €	
<i>Dont Sports pour tous</i>	2 100,00 €	2 700,00 €	1 350,00 €		2 700,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>	1 300,00 €	700,00 €	350,00 €		700,00 €	
REVIVRE PAR LE SPORT	500,00 €	0,00 €	0,00 €			Association en sommeil
ROLLER DES OLNES	1 500,00 €	1 500,00 €	750,00 €	0,00 €	1 500,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	1 500,00 €	1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
<i>Dont déplacement 24h du mans Roller</i>				0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
ROULETTES MATES	700,00 €	800,00 €	400,00 €	0,00 €	800,00 €	
Dont Sport pour tous		800,00 €	400,00 €		800,00 €	
Dont King of Bawl	700,00 €			0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
RUGBY CLUB SABLAIS	55 100,00 €	53 900,00 €	53 900,00 €	0,00 €	53 900,00 €	
Dont Sports pour tous	43 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €		43 000,00 €	
Dont Haut Niveau	8 600,00 €	8 600,00 €	8 600,00 €		8 600,00 €	
Dont Scola Rugby	1 200,00 €	800,00 €	800,00 €		800,00 €	8 séances de scola rugby effectuées sur 16
Dont Aide Encadrement (compensation après facturation)	1 800,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	Dépenses réelles sur facture soit 500€ en moins
Dont trophées des collèves à sept	500,00 €			0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
Dont Journée Azur et Blanc				0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
SABLES D'OLONNE BADMINTON 85 (SOBAD 85)	5 000,00 €	7 000,00 €	3 500,00 €		7 000,00 €	
Dont Sport pour tous	5 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €		6 000,00 €	
Dont Haut Niveau		1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
SEC ATHLETISME	49 550,00 €	41 850,00 €	21 000,00 €	8 000,00 €	49 850,00 €	
Dont Sport pour tous	25 000,00 €	25 000,00 €	12 500,00 €		25 000,00 €	
Dont Haut Niveau	17 900,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €		16 000,00 €	
Dont Aide Encadrement (compensation après facturation)	650,00 €	850,00 €	500,00 €		850,00 €	Dépenses réelles sur facture soit 150 € en moins
Dont Beach Perche	6 000,00 €			8 000,00 €	8 000,00 €	Provision
SEC VOLLEY-BALL	21 600,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	3 000,00 €	13 000,00 €	
Dont Sport pour tous	10 400,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €	
Dont Haut Niveau	10 500,00 €					
Dont master volley-ball 3x3	700,00 €			3 000,00 €	3 000,00 €	Provision - Report
SEC-OLONNE HANDBALL (SEC OHB)	15 700,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €		18 000,00 €	
Dont Sport pour tous	15 500,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €			
Dont participation Tournoi plage	200,00 €					
SEMI MARATHON DES OLONNES	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
Dont Semi-Marathon	2 500,00 €	0,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €	Provision - Report au 20 septembre
SPORT CANIN OLONNAIS	800,00 €	800,00 €	400,00 €		800,00 €	
TENNIS BALLON OLONNAIS (TBO)	2 750,00 €	3 750,00 €	1 375,00 €		3 750,00 €	
Dont Sport pour tous	1 500,00 €	1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
Dont Haut Niveau	0,00 €	1 250,00 €	625,00 €		1 250,00 €	
Dont Aide exceptionnelle déplacement Championnats de France	1 250,00 €					
Dont aide exceptionnelle Championnat du Monde à Pragues en novembre		1 000,00 €			1 000,00 €	Provision
TENNIS CLUB CASTEL OLONNAIS (TCCO)	4 200,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €		6 000,00 €	
TENNIS CLUB OLONNAIS	12 000,00 €	12 800,00 €	6 500,00 €		12 800,00 €	
Dont Sport pour tous	12 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €		12 000,00 €	
Dont Aide encadrement (compensation après facturation)		800,00 €	500,00 €		800,00 €	Dépenses réelles sur facture soit 200 € en moins
TENNIS CLUB SABLAIS	18 500,00 €	17 000,00 €	8 500,00 €	0,00 €	17 000,00 €	
Dont Sport pour tous	7 100,00 €	13 000,00 €	6 500,00 €		13 000,00 €	
Dont Haut Niveau	8 400,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €		4 000,00 €	
Dont Critérium Pays de Loire	3 000,00 €			0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
TENNIS DE TABLE LES SABLES D OLONNE	1 200,00 €	1 200,00 €	600,00 €		1 200,00 €	Ancienne Amicale Laïque des Sables d'Olonne
TIGRES VENDEENS ETOILE CHAUMOISE 85 (TVEC 85)	51 750,00 €	52 600,00 €	52 600,00 €		52 600,00 €	
Dont Sport pour tous	29 500,00 €	29 700,00 €	29 700,00 €		29 700,00 €	
Dont Haut Niveau	20 700,00 €	20 700,00 €	20 700,00 €		20 700,00 €	
Aide Encadrement	1 550,00 €					
dont transport des élèves PRE (dépenses réelles sur facture)		2 200,00 €	2 200,00 €		2 200,00 €	Dépenses réelles sur facture soit 1400 € en moins
TWIRLING CLUB SABLAIS	1 700,00 €	1 500,00 €	750,00 €	0,00 €	1 500,00 €	
Dont Sport pour tous	1 500,00 €	1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
Dont animations estivales du remblai	200,00 €			0,00 €		Annulé COVID-19
TWIRLING ETOILE OLONNAISE	1 000,00 €	1 200,00 €	600,00 €		1 200,00 €	
UNION JUDO LITTORAL VENDEE	22 000,00 €	22 200,00 €	11 100,00 €	0,00 €	22 200,00 €	
Dont Sport pour tous	20 700,00 €	20 700,00 €	10 350,00 €		20 700,00 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
Dont Haut Niveau Dont tournoi de judo 28 mars 2020	1 300,00 €	1 500,00 €	750,00 €	0,00 €	1 500,00 € 0,00 €	Annulé COVID-19
VELO CLUB DES OLNES	1 000,00 €	1 300,00 €	650,00 €		1 300,00 €	
Dont Sport pour tous	1 000,00 €	1 300,00 €	650,00 €		1 300,00 €	
VENDEE BILLARDS				500,00 €	500,00 €	
Dont Open national de Vendée billard Blackballe du 06 au 08 mars				500,00 €	500,00 €	
VENDEE BOXE COTE DE LUMIERE	3 800,00 €	3 600,00 €	1 800,00 €		3 600,00 €	
Dont Sport pour tous	3 800,00 €	3 300,00 €	1 650,00 €		3 300,00 €	
Dont Haut Niveau		300,00 €	150,00 €		300,00 €	
VENDEE RUGBY FEMININ	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	
OFFICE DU SPORTS SABLAI	3 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €		3 000,00 €	
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT SPORT	601 688,00 €	645 338,00 €	444 294,00 €	24 100,00 €	669 438,00 €	

NAUTISME						
ASSOCIATION POUR LA COURSE CROISIERE DES PORTS VENDEENS	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Dont Course croisière des ports vendéens	2 500,00 €			0,00 €		Annulé COVID-19
CANOE KAYAK COTE DE LUMIERE	29 500,00 €	10 100,00 €	5 050,00 €	0,00 €	10 100,00 €	
Dont Sport pour tous	3 400,00 €	3 400,00 €	1 700,00 €		3 400,00 €	
Dont Haut Niveau	6 700,00 €	6 700,00 €	3 350,00 €		6 700,00 €	
Aide Encadrement (compensation après facturation)	3 200,00 €					
dont coupe de France de waveski	2 200,00 €			0,00 €		Annulé COVID-19
Dont Championnat d'Europe 2019	14 000,00 €					
COURSE CROISIERE EDHEC	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Dont Course EDHEC	20 000,00 €			0,00 €		
CLUB EXPLORATION SUBAQUATIQUE DES OLNES	1 200,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
DEFI VOILE	800,00 €	0,00 €	0,00 €			Arrêt de l'activité
LE CAMINO DE L ESPOIR	0,00 €			1 500,00 €	1 500,00 €	
Dont Bain des Givrés (1 ^{er} janvier 2020)				1 500,00 €	1 500,00 €	
LE GARDON DE TANCHET AAPPMA DES SABLES D OLNNE	0,00 €	750,00 €	375,00 €		750,00 €	
LONGE COTE DU PAYS DES OLNES	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €	
Dont Sport pour tous		1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
Dont Haut Niveau		500,00 €	250,00 €		500,00 €	
OCEAM	1 500,00 €		0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Dont Tous à la Godille les 19 et 20 septembre 2020	1 500,00 €		0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Provision
OLONNA SURF CLUB	12 600,00 €	6 200,00 €	3 100,00 €	7 500,00 €	13 700,00 €	
Dont Sport pour tous	4 400,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €		4 000,00 €	
Dont Haut Niveau	2 200,00 €	2 200,00 €	1 100,00 €		2 200,00 €	
Aide Encadrement (compensation après facturation)	4 500,00 €					
dont Coupe de France surf 2019 Surf de nuit 2019	1 500,00 €					
Dont festival surf estival (20 août 2020)				7 500,00 €	7 500,00 €	Provision
LES SABLES VENDEE COURSE AU LARGE (LSVCL)	55 500,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	
Dont Sport pour tous	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €	
Dont Haut Niveau		1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
Dont LSO/Hota/LSO 2019	35 000,00 €					
Dont Transgascogne 2019	18 500,00 €					
Dont Projet Centre Entraînement Classe Mini		1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
Dont 1000 Miles des Sables				0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
Dont course « LSO/les Açores/LSO » du 22 juillet au 15 août				35 000,00 €	35 000,00 €	Maintien de la course
SAPOVAYE	38 000,00 €		25 082,00 €	25 082,00 €	25 082,00 €	
Dont « la Vendée Va'a » du 20 au 23 mai 2020			25 082,00 €	25 082,00 €		Aide COVID-19
SAUVETERRE SURF CLUB	1 100,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €	
SNSM VENDEE CENTRE DE FORMATION	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
SPORTS NAUTIQUES SABLAIS	115 000,00 €	52 300,00 €	26 500,00 €	28 000,00 €	80 300,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	21 700,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €		20 000,00 €	
<i>Dont Haut Niveau</i>	8 800,00 €	10 600,00 €	5 300,00 €		10 600,00 €	
<i>Aide Encadrement (compensation après facturation)</i>	7 000,00 €	700,00 €	700,00 €		700,00 €	<i>Dépenses réelles sur facture soit 700 € en moins</i>
<i>Aide au Projet sportif</i>	21 000,00 €	21 000,00 €	10 500,00 €		21 000,00 €	
<i>Aides individuelles Haut-Niveau</i>	4 500,00 €					
<i>Dont aide exceptionnelle achat de matériel</i>	14 000,00 €					
<i>Dont défi des Midships 2019</i>	5 000,00 €					
<i>Dont national corsaire 2019</i>	6 000,00 €					
<i>Dont semi-National 420 - 2019</i>	3 000,00 €					
<i>Dont « Olonna Cup »</i>				4 000,00 €	4 000,00 €	<i>Report août 2020</i>
<i>Dont organisation de 20 épreuves nautiques annuelles</i>	24 000,00 €			24 000,00 €	24 000,00 €	
SUB ATLANTIC CLUB	2 500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €	
<i>Dont aide exceptionnelle</i>	500,00 €	0,00 €				
SUB MARES CLUB	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
<i>Dont Sport pour tous</i>	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT NAUTISME	281 700,00 €	83 350,00 €	67 107,00 €	98 582,00 €	181 932,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT SPORTS ET NAUTISME	883 388,00 €	728 688,00 €	511 401,00 €	122 682,00 €	851 370,00 €	

INVESTISSEMENT SPORT ET NAUTISME						
	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		INVESTISSEMENT		GLOBAL		
		TOTAL	DONT AVANCE SUR SUBVENTION			
AERO CLUB DE LA VENDEE		2 800,00 €	1 400,00 €		2 800,00 €	<i>Projet d'achat d'un nouvel avion (100 000 €)</i>
SPORTS NAUTIQUES SABLAIS		20 000,00 €	10 000,00 €		20 000,00 €	<i>Projet achat d'un bateau OCEANIS 38,1</i>
SUB ATLANTIC CLUB		3 000,00 €	1 500,00 €		3 000,00 €	<i>Acquisition de nouveaux bungalows</i>
SUB MARES CLUB		4 000,00 €	2 000,00 €		4 000,00 €	<i>Renouvellement véhicule utilitaire du club</i>
TOTAL INVESTISSEMENT SPORT ET NAUTISME	0,00 €	29 800,00 €	14 900,00 €		29 800,00 €	

TOTAL GÉNÉRAL SPORT ET NAUTISME	883 388,00 €	758 488,00 €	526 301,00 €	122 682,00 €	881 170,00 €	
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
CULTURE						
ABRACADABULLES	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<i>dont festival ABRACADABULLE</i>	6 000,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	<i>Annulé COVID-19</i>
<i>Dont Prix de la Ville du jeune talent</i>	1 000,00 €			0,00 €	0,00 €	<i>Annulé COVID-19</i>
A FOND LES NOTES	600,00 €	700,00 €	350,00 €		700,00 €	
AFT BURKINA	200,00 €	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
AMICALE DES OLONNOIS ET VOILE TRADITIONNELLE	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
AMICALE LAIQUE DES SABLES D OLNNE	11 723,08 €	11 000,00 €	5 500,00 €		11 000,00 €	
<i>dont aides au loyer</i>	1 643,80 €					
AMICALE LAIQUE DES SABLES D OLNNE SECTION DANSE	2 700,00 €	2 700,00 €	1 350,00 €		2 700,00 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
AMICALE LAIQUE DU CHATEAU D OLNNE -ALCO	300,00 €	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
AMICALE LAIQUE OLNNAISE	3 700,00 €	3 700,00 €	1 850,00 €		3 700,00 €	
AMIROLETTES DE LA PLACE STE ANNE	225,00 €	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
AMIS D ACCORD	200,00 €	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
AMIS DE L ILE PENOTTE	1 540,00 €	1 540,00 €	770,00 €		1 540,00 €	
AMIS DU MASC <i>dont Nuit des Musées 2020</i>	8 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 € 2 000,00 €	8 000,00 € 2 000,00 €	Report en novembre
AIGUILLES ART ET FANTAISIE	200,00 €	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
ASSOCIATION CHOEUR DES OLNNES	200,00 €	250,00 €	125,00 €		250,00 €	
ASSOCIATION DES AMIS DE LA CHAPELLE DE BOURGENAY <i>dont Festival José David Août 2020</i>	2 000,00 €	1 500,00 €	750,00 €	0,00 € 0,00 €	1 500,00 € 0,00 €	Annulé COVID-19
ASSOCIATION MUSEE DU SABLE	4 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €		4 000,00 €	
ASSOCIATION SABLaise POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE - ASPC	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €		7 500,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
ASSOCIATION VENDEENNE D ARCHEOLOGIE ET DE VIDEO SUB AQUATIQUE -AVVAS	1 500,00 €	1 800,00 €	900,00 €		1 800,00 €	
AU BONHEUR DES DAMES	0,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €		4 000,00 €	
BARGES DE SCENE	300,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
BRIDGE CLUB DES OLNNES	500,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
CANTOCEANE	400,00 €	400,00 €	200,00 €		400,00 €	
CAVALCADE CASTELOLNNAISE	3 400,00 €	3 700,00 €	1 850,00 €		3 700,00 €	
CELESTAFOLIA <i>Dont Festival de Poésies</i>	700,00 € 700,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	1 500,00 € 1 500,00 €	1 500,00 € 1 500,00 €	
CHANTS SONS	500,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
CHORALE LA CLEF DES CHANTS	550,00 €	550,00 €	275,00 €		550,00 €	
COMITE DE JUMELAGE LES SABLES D OLNNE SCHWABACH <i>Dont Jubilé des 45 ans du jumelage</i>	1 800,00 €	1 800,00 €	900,00 €	0,00 € 0,00 €	1 800,00 €	Annulé COVID-19
COMITE DE JUMELAGE SOLIDARITE OLNNE GOURCY <i>Dont aide exceptionnelle</i>	9 000,00 €	12 625,00 € 3 625,00 €	4 500,00 €		12 625,00 € 3 625,00 €	
COMMUNE LIBRE DE LA CHAUME <i>Dont Evènement</i>	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	Annulé COVID-19
CLUB OLNNAIS DES RETRAITES	1 500,00 €	1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
COMPAGNIE DE DANSE AMATEUR M BIRA <i>Dont Danse ton week-end</i>				1 500,00 € 1 500,00 €	1 500,00 €	
COMPAGNIE DE L ESCARMOUCHE	300,00 €	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
COMPAGNIE LE CAILLOU BLANC <i>Dont aide au loyer</i>	3 500,00 € 3 500,00 €	3 500,00 €	1 750,00 €		3 500,00 €	
COMPAGNIE THEATRALE DES LUMIERES - CREATION PIECE MARIE OCTOBRE	0,00 €	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
CONFRERIE DE LA SOLE DES SABLES D OLNNE - ORGANISATION DU CHAPITRE	500,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
DANCE ACADEMY	200,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
ENSEMBLE VOCAL ARC EN CIEL	500,00 €	800,00 €	400,00 €		800,00 €	
FOCALE 85	400,00 €	400,00 €	200,00 €		400,00 €	
FOIRE AUX CHATS	500,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
GRUPE FOLKLORIQUE LE NOUCH <i>Dont costumes</i> <i>Dont aide au loyer</i>	6 267,68 € 3 000,00 € 1 567,68 €	4 567,68 € 3 000,00 € 1 567,68 €	3 133,84 € 2 350,00 € 783,84 €		4 567,68 € 3 000,00 € 1 567,68 €	
JUMELAGE AMIS DE MURAT	600,00 €	600,00 €	300,00 €		600,00 €	
JUMELAGE PAYS DES OLNNES WORTHING <i>Dont rencontre à Worthing</i> <i>Dont rencontre au Sables d'Olonne</i>	2 600,00 €	2 600,00 €	1 300,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €	2 600,00 € 0,00 € 0,00 €	Annulé COVID-19 Annulé COVID-19
LA GAZELLE PAUL EMILE	3 000,00 €	1 077,50 €	538,75 €		1 077,50 €	
L ART S EMMELE <i>dont aides au loyer</i>	4 860,00 € 2 860,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €		8 000,00 €	
LE BURKINA AU PAYS DES OLNNES <i>dont aides au loyer</i>	1 770,00 € 470,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €		2 500,00 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
LES AMIS DU NOURA <i>dont aide exceptionnelle COVID-19</i>	400,00 €	400,00 €	200,00 €	957,00 € 957,00 €	1 357,00 € 957,00 €	
LES RENCONTRES CULTURELLES DU TEMPLE DES SABLES D OLNNE	500,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
LES SABLES DANSE <i>Dont fonctionnement</i> <i>Dont aide exceptionnelle</i>	3 000,00 €	11 000,00 € 3 000,00 € 8 000,00 €	1 500,00 € 1 500,00 €	0,00 €	11 000,00 € 3 000,00 € 8 000,00 €	
LIVREBOOK	500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €	
MEMOIRE DES OLNNE	8 100,00 €	8 100,00 €	4 050,00 €		8 100,00 €	
MERAVENIR	350,00 €	350,00 €	175,00 €		350,00 €	
MEZZO REILLES	200,00 €	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
MUSIC ARTS ET CULTURES <i>Dont local de stockage aux Plesses</i> <i>Dont projet Ludotech</i>	0,00 €	1 500,00 € 1 500,00 €	750,00 € 750,00 €	2 000,00 € 2 000,00 €	3 500,00 € 1 500,00 € 2 000,00 €	Provision
NEW WEST COUNTRY	150,00 €	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
OCEAM	33 000,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €		16 500,00 €	
OLONA <i>Dont aide exceptionnelle</i>	1 300,00 €	2 100,00 € 500,00 €	800,00 €		2 100,00 € 500,00 €	
OLONNES NAKAR	500,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
ORCHESTRE D HARMONIE DES SABLES D OLNNE	8 100,00 €	8 100,00 €	4 050,00 €		8 100,00 €	
OPE LA CHAUME	450,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
PALET OLNNAIS	250,00 €	250,00 €	125,00 €		250,00 €	
PETITE LANTERNE <i>Dont Olonnes Film festival 2020</i>				3 500,00 € 3 500,00 €	3 500,00 € 3 500,00 €	
PHOTO CLUB SABLAI	1 173,92 € 673,92 €	1 173,92 €	586,96 €		1 173,92 €	
PHOTO NOMAD'S CLUB	0,00 €	800,00 €	400,00 €		800,00 €	
R STREET <i>Dont festival LES R DE LA RUE</i>	1 000,00 € 1 000,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	1 500,00 € 1 500,00 €	1 500,00 € 1 500,00 €	
SABLES ACCUEIL <i>Dont aide au loyer</i>	3 953,00 € 3 953,00 €	3 500,00 €	1 750,00 €		3 500,00 €	
SABLES D OLNNE ANIMATION	1 700,00 €	1 700,00 €	850,00 €		1 700,00 €	
SABLES TRADITIONS <i>Dont Gala des Reines</i>	10 800,00 €	6 800,00 €	3 400,00 €	0,00 € 0,00 €	6 800,00 €	Annulé COVID-19
SECRET D AIGUILLES	0,00 €	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
SEA SALS AND SWING	0,00 €	400,00 €	200,00 €		400,00 €	
SHOW PARADE MBO <i>Dont Concert le 15/11/2020</i> <i>Dont aide exceptionnelle COVID-19</i>	1 500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	2 403,49 € 2 000,00 € 403,49 €	4 403,49 € 2 000,00 € 403,49 €	Provision
TOURIMMO	2 400,00 €	2 400,00 €	1 200,00 €		2 400,00 €	
TOUS DANS LMEME BATEAU <i>Dont Festival Tous dans l'même bateau</i> <i>Dont projet « Cabauteurs de lune »</i>	2 500,00 € 2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 € 3 500,00 €	3 500,00 € 3 500,00 €	
VARIETY SHOW	1 050,00 €	1 050,00 €	525,00 €		1 050,00 €	
VENDEE COEUR <i>Dont manifestation « Vendée Coeur »</i>	1 500,00 € 1 500,00 €	500,00 € 0,00 €	250,00 €		500,00 €	
VIDEO 85340	300,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
TOTAL CULTURE	253 512,68 €	165 334,10 €	89 454,55 €	18 860,49 €	184 194,59 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
ACTION SOCIALE ET CARITATIF						
ALCOOL ASSISTANCE	300,00	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
ALPHABETISATION REMISE A NIVEAU SOUTIEN SCOLAIRE - ARS	4 245,69 €	7 660,80 €	3 830,40 €		7 660,80 €	<i>Local 5 RUE SAINT PIERRE Loyer : 1988,48 (010618 au 310319) Loyer : 2 452,57 € (0104 au 311219) Convention 2020 : loyer : 3255,22 € FLUIDES 2018 : 908,74 €</i>
Dont fonctionnement	1 400,00 €	1 400,00 €	700,00 €		1 400,00 €	
Dont aide au loyer	2 845,69 €	3 255,22 €	1 627,61 €		3 255,22 €	
Dont rattrapage loyer 2019		2 005,58 €	1 002,79 €		2 005,58 €	
Dont fluides (provision)		1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
AREAMS RIVES DE L'YON LE PAVILLON	57,00	95,00 €	47,50 €		95,00 €	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE VENDE DES RESTAURANTS DU CŒUR	9 440,59 €	15 263,92 €	7 510,64 €		15 263,92 €	<i>Local LES FRUCHARDIERES : Loyer : 8771,28 (0101 au 311219)- Pour 2020 : 9013,92 € FLUIDES 2018 : 5 426,75 €</i>
Dont fonctionnement	850,00 €	850,00 €	425,00 €		850,00 €	
Dont aide au loyer	8 590,59 €	9 013,92 €	4 385,64 €		9 013,92 €	
Dont rattrapage loyer 2019		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Dont fluides (provision)		5 400,00 €	2 700,00 €		5 400,00 €	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX BIBLIOTHEQUE SONORE	900,00	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES RESIDENTS DU FOYER GODET -assoc PARAMIS	1 350,00	1 350,00 €	675,00 €		1 350,00 €	
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	400,00	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
BANQUE ALIMENTAIRE DE VENDÉE	6 934,29 €	7 645,96 €	3 762,32 €		7 645,96 €	<i>Local LES FRUCHARDIERES : Loyer : 4 385,64 € (0101 au 311219) Pour 2020 : 4506,96 € FLUIDES 2018 : 503,38 €</i>
Dont fonctionnement	2 639,00 €	2 639,00 €	1 319,50 €		2 639,00 €	
Dont aide au loyer	4 295,29 €	4 506,96 €	2 192,82 €		4 506,96 €	
Dont rattrapage loyer 2019		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Dont fluides (provision)		500,00 €	250,00 €		500,00 €	
CENT POUR UN VENDÉE OUEST	0,00 €	1 132,72 €	500,00 €		1 132,72 €	<i>Local 5 RUE SAINT PIERRE Loyer 2019 : 105,52 € - 2020 : 538,24 € €</i>
Dont fonctionnement		594,48 €	297,24 €		594,48 €	
Dont aide au loyer		538,24 €	202,76 €		538,24 €	
Dont fluides (provision)		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES (CIDFF 85)	1 000,00	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
CENTRE D INSERTION ET DE RETOUR A L EMPLOI (CEIDRE)	1 100,00	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
CLUB SOLEIL D'AUTOMNE	250,00	250,00 €	125,00 €		250,00 €	
COMITE ALEXIS DANAN VENDÉE	600,00	600,00 €	300,00 €		600,00 €	
CONJOINTS SURVIVANTS	680,00	680,00 €	340,00 €		680,00 €	
CRESUS VENDÉE	900,00	900,00 €	450,00 €		900,00 €	
CROIX ROUGE DELEGATION LOCALE	2 000,00	2 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €	
FLEURS SALINES	175,00	175,00 €	87,50 €		175,00 €	
FRANCE VICTIMES 85	2 500,00	2 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €	
JALMALV VENDÉE	200,00	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
LA CIMADE	0,00 €	406,04 €	203,02 €		406,04 €	<i>Local 5 RUE SAINT PIERRE Loyer : 305,92 € (0104 au 311219) Convention 2020 - loyer : 406,04 €</i>
Dont fonctionnement		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Dont aide au loyer		406,04 €	203,02 €		406,04 €	
Dont fluides (provision)		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
LES AMIS DES CORDELIERS (foyer logement)	600,00	600,00 €	300,00 €		600,00 €	
LES GENETS D'OR	175,00	175,00 €	87,50 €		175,00 €	
RIV'AGE	175,00	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
Projet La Thérapie par le Voyage				2 500,00 €	2 500,00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	8 715,09 €	13 032,91 €	6 477,17 €		13 032,91 €	<i>Local 5 RUE SAINT PIERRE Loyer : 2730,19 (010618 au 310319) Loyer : 3 693,83 € (0104 au 311219) Convention 2020 - loyer: 4902,72 Local LES FRUCHARDIERES : 2 840,61 € (du 0101 au 311219) - Pour 2020 : 2919,19 € FLUIDES 2018 : Local 5 Rue Saint Pierre : 935,06 € les Fruchardières : 1 575,94 €</i>
Dont fonctionnement	2 700,00 €	2 700,00 €	1 350,00 €		2 700,00 €	
Dont aide au loyer local 5 Rue Saint Pierre	6 015,09 €	4 902,72 €	2 451,36 €		4 902,72 €	
Dont aide au loyer Local Les Fruchardières		2 919,19 €	1 420,31 €		2 919,19 €	
Dont fluides local 5 Rue Saint Pierre (provision)		935,06 €	467,53 €		935,06 €	
Dont fluides Les Fruchardières (provision)		1 575,94 €	787,97 €		1 575,94 €	
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	1 300,00	1 300,00 €	650,00 €		1 300,00 €	
SOS FEMMES VENDÉE	4 800,00	4 800,00 €	2 400,00 €		4 800,00 €	
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE VENDEE -UDAF	440,00	440,00 €	220,00 €		440,00 €	
TOTAL ACTION SOCIALE ET CARITATIF	49 237,66 €	63 007,35 €	31 216,05 €	2 500,00 €	65 507,35 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
ÉDUCATION JEUNESSE						
ADAPEI ARIA - IME LA ROCHE SUR YON LES TERRES NOIRES	0,00 €	19,00 €	9,50 €		19,00 €	
AIDE A LA SCOLARITE DES JEUNES ET FORMATION	3 273,00 €	2 045,00 €	0,00 €		2 045,00 €	Provision
AMICALE LAIQUE DES NOUETTES	300,00 €	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
AMICALE LAIQUE DE LA PIRONNIERE	300,00 €	350,00 €	175,00 €		350,00 €	
AMICALE LAIQUE RENE MILLET	300,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
APE LES PAPOTES	0,00 €	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES DE L ECOLE SAINT PAUL	0,00 €	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
BTP CFA VENDEE	247,00 €	988,00 €	494,00 €		988,00 €	
BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE	57,00 €	38,00 €	19,00 €		38,00 €	
CHAMBRE DE METIERS CHARENTE MARITIME	126,00 €	76,00 €	38,00 €		76,00 €	
CLEM ASSO	0,00 €	400,00 €	200,00 €		400,00 €	
COLLEGE PAUL LANGEVIN	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	
<i>DONT Voyage scolaire éducatif et culturel à Murat du 3 au 8 février 2020</i>	1 700,00 €	0,00 €		1 900,00 €	1 900,00 €	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PAUL LANGEVIN	500,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE ERIC TABARLY	0,00 €	500,00 €			500,00 €	
FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE VALERE MATHE	0,00 €	500,00 €			500,00 €	
IME LA GUYONNIERE	0,00 €	19,00 €	9,50 €		19,00 €	
LYCEE JEANNE DELANOUE (Lycée des Métiers)	0,00 €	19,00 €	9,50 €		19,00 €	
LYCEE VALERE MATHE	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
<i>Dont Séjour scolaire du 12 au 17.01.20 à St Lary Soulan</i>	1 000,00 €	0,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	
<i>Dont Séjour en Normandie « Devoir de mémoire et cadets de la défense » du 3 au 06 mars 2020</i>				1 000,00 €	1 000,00 €	
MADE IN CAMBODGE	3 250,00 €	3 250,00 €	1 625,00 €	5 100,00 €	8 350,00 €	
<i>Dont Cabaret Solidaire</i>	3 000,00 €	0,00 €		5 100,00 €	5 100,00 €	Provision
MFR BELLEVUE	0,00 €	19,00 €	9,50 €		19,00 €	
MFR BOURNEZEAU	0,00 €	19,00 €	9,50 €		19,00 €	
MFR DES ACHARDS	0,00 €	285,00 €	142,50 €		285,00 €	
MFR IFACOM LA FERRIERE	19,00 €	76,00 €	38,00 €		76,00 €	
MFR IREO LES HERBIERS	19,00 €	19,00 €	9,50 €		19,00 €	
MFR LA RIVIERE SAINT JEAN DE MONTS	19,00 €	38,00 €	19,00 €		38,00 €	
MFR MAREUIL SUR LAY	95,00 €	114,00 €	57,00 €		114,00 €	
MFR OLNONES ATLANTIC	323,00 €	532,00 €	266,00 €		532,00 €	
MFR SAINT MICHEL EN L HERME	0,00 €	38,00 €	19,00 €		38,00 €	
MFR VENANSAULT	152,00 €	95,00 €	47,50 €		95,00 €	
MONSTER PROD	1 200,00 €	3 250,00 €	0,00 €		3 250,00 €	
POLE DE FORMATION BRIACE (Le Lorrroux-Bottereau-44430)	0,00 €	19,00 €	9,50 €		19,00 €	
SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE TALMONT	200,00 €	200,00 €	0,00 €		200,00 €	Provision
TOTAL ÉDUCATION JEUNESSE	12 833,00 €	14 808,00 €	4 156,50 €	9 500,00 €	24 308,00 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCE SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
AUTRES DOMAINES						
PATRIOTIQUES						
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS AFN	100,00 €	100,00 €	50,00 €		100,00 €	
AMICALE SABLaise DES DÉPORTÉS	1 350,00 €	1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	Provision
AMICALE SABLaise DE PARACHUTISTES ET OPEX	500,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
<i>Dont aide exceptionnelle : achat d'un drapeau</i>	300,00 €	0,00 €				
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DES OLNONES	0,00 €	500,00 €	250,00 €		500,00 €	
ANOPEX	0,00 €	250,00 €	125,00 €		250,00 €	
FNACA - COMITE DU CHÂTEAU D OLNONE	100,00 €	150,00 €	75,00 €		150,00 €	

	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020				OBSERVATION
		FONCTIONNEMENT		TOTAL ÉVÈNEMENT	MONTANT SUBVENTION 2020	
		TOTAL	DONT AVANCES SUR SUBVENTION AU 30/06/20			
HONNEUR ET PATRIE VENDÉE	0,00 €	500,00 €	50,00 €		500,00 €	
UNION DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RÉSISTANCE DE VENDÉE	200,00 €	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS CHÂTEAU	100,00 €	100,00 €	50,00 €		100,00 €	
SOUS TOTAL « PATRIOTIQUE »	2 350,00 €	3 800,00 €	1 700,00 €	0,00 €	3 800,00 €	
AUTRES DOMAINES						
ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE VENDÉE	600,00 €	1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE LA PLAINE DU CHÂTEAU D OLONNE	200,00 €	250,00 €	125,00 €		250,00 €	
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU PORT DE PÊCHE	1 800,00 €	1 800,00 €	900,00 €		1 800,00 €	
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NATURE AUX OLONNES - APNO	1 400,00 €	1 600,00 €	800,00 €		1 600,00 €	
BÉNÉVOLES DU LITTORAL OOLONNOIS	350,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
AS ÉCOLE FORMATION MARITIMES	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €		1 000,00 €	
AMICALE SABLaise DES AGENTS MUNICIPAUX (ASAM)	5 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €		12 000,00 €	
COMITE RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES -COREPEM	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Annulé COVID-19
<i>Dont « Route pêche »</i>	1 000,00 €			0,00 €		
CONFRÉRIE DES FIEFS VENDÉENS	150,00 €	150,00 €	75,00 €		150,00 €	
EN COMPAGNIE DES ANIMAUX	200,00 €	0,00 €	0,00 €			Association dissoute
GRAINS DE MÉMOIRE	2 500,00 €	1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
HISTOIRE MÉMOIRE PASSION	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 827,00 €	1 827,00 €	
<i>Dont aide exceptionnelle COVID-19</i>	6 000,00 €	0,00 €		1 827,00 €	1 827,00 €	
JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE	200,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
JOUETS SANS FRONTIÈRES	0,00 €	1 500,00 €	750,00 €		1 500,00 €	
LA PIRONNIERE EN LIBERTÉ	100,00 €	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
LA PIRONNAISE	200,00 €	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
LES BOIS FLOTTANTS	900,00 €	900,00 €	0,00 €		900,00 €	Provision
LES CHATS LIBRES DES SABLES D OOLONNE	2 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €		5 000,00 €	
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	300,00 €	300,00 €	150,00 €		300,00 €	
MAISON DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS VENDÉENNES	400,00 €	600,00 €	300,00 €		600,00 €	
MESSAGER DE L OCÉAN	568,06 €	568,06 €	284,03 €		568,06 €	
<i>Dont fonctionnement</i>	0,00 €	200,00 €	100,00 €		200,00 €	
<i>Dont aide au loyer</i>	368,06 €	368,06 €	184,03 €		368,06 €	
MISSION LOCALE VENDÉE ATLANTIQUE	26 358,81 €	27 430,30 €	13 489,00 €		27 430,30 €	Loyer 2020 : 27430,30 €
<i>Dont aide au loyer</i>	26 358,81 €	27 430,30 €	13 489,00 €		27 430,30 €	
OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DES SABLES D'OLONNE	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €		50 000,00 €	Avance
SOUS TOTAL » AUTRES DOMAINES »	51 226,87 €	106 598,36 €	27 623,03 €	1 827,00 €	108 425,36 €	
TOTAL AUTRES DOMAINES	53 576,87 €	110 398,36 €	29 323,03 €	1 827,00 €	112 225,36 €	